

PUBLICATION IMMÉDIATE

La CRÉ appuie les contribuables et résidants de Cap-aux-Meules pour le maintien de leur territoire au sein de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Gaspé, le mardi 12 avril 2005 - Le 20 mars dernier, les contribuables et résidants de Cap-aux-Meules ont voté en faveur du maintien de leur territoire au sein de la grande municipalité des Îles-de-la-Madeleine, révoquant ainsi la décision prise lors du scrutin référendaire du 20 juin 2004. Cette volonté s'est exprimée par une participation significative chiffrant à 62% le nombre d'électeurs et par une majorité claire de 60% de réponses positives à la question soumise.

Les derniers mois, ainsi que les travaux du comité de transition, ont permis à la population de Cap-aux-Meules de mieux cerner les impacts qu'entraînerait la reconstitution de leur municipalité. De plus, le vote du 20 mars 2005 marque un recul important de l'appui à la reconstitution de l'ancienne municipalité de Cap-aux-Meules, cet appui passant de 553 à 398 votes. Cette consultation démontre donc clairement la volonté de la population de Cap-aux-Meules de demeurer étroitement et solidairement associée à celle du reste de l'archipel afin d'assurer un développement harmonieux de toute collectivité insulaire.

Lors de sa rencontre publique du 12 avril dernier, la CRÉGÎM a résolu de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, de reconnaître les résultats du référendum tenu par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine le 20 mars 2005 et, en conséquence, de donner suite à la demande légitimement exprimée par les contribuables et résidants de Cap-aux-Meules quant au maintien de leur territoire au sein de celui de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

-30-

Source :

Conférence régionale des élu(e)s de la
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Tel :418-368-6171 / 1-800-463-6178

Renseignements :

Magalie Joncas
Consultante en communication
Tel : 418-368-6771 / 1-800-463-6178 poste 7
418-797-5166